



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 MARS 2020

L'an deux mil vingt et le trois Mars à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CORMIER, le Maire.

Présents : Mrs. Francis CORMIER, Jérôme GOSSET, Jean-Marie MACLET,
Christophe MAFILLE, Patrick ONIMUS, Mathieu HUILLE, Claude MOREL
Mmes Catherine BASTIEN, Julie LOFFROY, WELLHOFER Francine

Absents : 0

Absents excusés : 0

Mme BASTIEN Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu du 22 Janvier 2020 à l'unanimité.

Délibération pour la prolongation du contrat de notre secrétaire de Mairie remplaçante

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil qu'il est nécessaire de prolonger le contrat de Madame DESCAMPS Adeline jusqu'au 31 Août 2020 car Madame BOHERE Cindy a souhaité prendre un congé parental de 6 mois. Le contrat sera établi sur la base de :

-CDD de 12h00 hebdomadaire pour la Mairie et CDD de 08h00 hebdomadaire pour la Poste.

A l'unanimité les membres du Conseil valident cette proposition.

Planning Élection Municipales du 15 Mars 2020 (Voir tableau en annexe)

Approbation du compte de Gestion 2019 du SDEP

Après avoir présenté le compte de gestion 2019 du SDEP et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, le détail des dépenses, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné par des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Considérant que les opérations sont régulières.

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2019 du SDEP.

Vote compte administratif 2019 - SDEP

Après avoir présenté le compte administratif, Monsieur le Maire laisse la présidence à Monsieur Claude MOREL, doyen d'âge, afin de voter.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du SDEP qui s'établit comme suit :

Dépenses d'exploitation	24 313,42 €
Recettes d'exploitation	65 806,20 €
Dépenses d'investissement	2257,87 €
Recettes d'investissement	7101,00 €
Excédent de fonctionnement cumulé	54 895,76 €
Excédent d'investissement cumulé	35 698,79 €
Excédent global de clôture	90 594,55 €

Approbation du compte de gestion 2019 de la commune

Après avoir présenté le compte de gestion 2019 de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, le détail des dépenses, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné par des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Considérant que les opérations sont régulières.

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2019 de la commune.

Vote compte administratif 2019 - Commune

Après avoir présenté le compte administratif, Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur Claude MOREL, doyen d'âge, afin de voter.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 de la commune qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	273 262,91 €
Recettes de fonctionnement	349 368,51 €
Dépenses d'investissement	231 641,23 €
Recettes d'investissement	170 635,24 €
Excédent de fonctionnement cumulé	106 267,04 €
Excédent d'investissement cumulé	110 851,05 €
Excédent global de clôture	214 118,08 €

Délibération pour une subvention exceptionnelle à notre Harmonie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution d'une aide de 1500€ afin de soutenir l'acquisition d'instruments pour notre Harmonie par l'association FO3DR (Fonds Olivier Dassault pour la défense et le développement de la ruralité). Cette somme ayant été encaissée sur le compte de la commune il convient donc de l'attribuer à notre Harmonie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h14